

DÉCISION DU CONSEIL**du 1^{er} octobre 2007****portant nomination d'un membre du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom****(2007/652/Euratom)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 54, deuxième et troisième alinéas,

vu l'article X des statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom ⁽¹⁾, tels que modifiés en dernier lieu par la décision 95/1/CE, Euratom, CECA du Conseil du 1^{er} janvier 1995 ⁽²⁾,

vu la décision 2007/514/Euratom du Conseil du 10 juillet 2007 portant nomination de membres du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom ⁽³⁾,

vu l'avis de la Commission,

considérant ce qui suit:

- (1) Un siège de membre du comité précité est devenu vacant à la suite de la démission de Monsieur Jean-Luc SALANAVE, portée à la connaissance du Conseil le 1^{er} août 2007.
- (2) Il convient donc de pourvoir à la vacance de ce siège.
- (3) La candidature présentée par le gouvernement français en date du 1^{er} août 2007,

DÉCIDE:

Article unique

Monsieur Jean-Michel GUIHEUX est nommé membre du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour la durée du mandat de ce comité restant à courir, soit jusqu'au 28 mars 2009.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Par le Conseil

Le président

M. LINO

⁽¹⁾ JO 27 du 6.12.1958, p. 534/58.

⁽²⁾ JO L 1 du 1.1.1995, p. 1.

⁽³⁾ JO L 190 du 21.7.2007, p. 15.